

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 15 juin 2023

CAI-BU(2023)07_FR

COMITE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

Bureau - 6^{ème} Réunion

Strasbourg

15 juin 2023

10h-12h et 13h-16h (CET)

RAPPORT ABRÉGÉ

1. Ouverture de la réunion

1. Le Président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), M. Thomas SCHNEIDER (Suisse), a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et a présenté les principaux objectifs de la réunion, à savoir examiner les prochaines étapes dans l'élaboration de la Convention-cadre et organiser la 7^{ème} réunion plénière du Comité.
2. Mme Claudia LUCIANI, Directrice, Dignité humaine, égalité et gouvernance, s'est réjoui de la finalisation de la première lecture du Projet de Convention-cadre lors de la précédente réunion plénière. Elle a souligné que la Convention est à ce jour la première priorité de l'Organisation et a également informé les membres du Bureau qu'à la suite de consultations internes de haut niveau, la décision avait été prise d'assurer l'organisation d'une 8^{ème} réunion plénière en décembre 2023, ce qui permettra aux travaux du Comité de continuer à suivre une cadence soutenue. Elle a enfin encouragé les membres du Bureau à poursuivre la promotion des travaux du CAI parmi les parties prenantes intéressées au niveau mondial, y compris les Etats non-membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Bureau a adopté l'ordre du jour sans amendements.

3. Informations fournies par le Président, le Secrétariat et les membres du Bureau

4. Le Secrétariat a informé le Bureau de l'organisation d'un événement d'ampleur pour marquer le 75^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe les 16 et 17 mai 2024. Il a en outre été déclaré que la Convention-cadre sur l'IA serait adoptée lors de la Session ministérielle qui se tiendra à cette occasion, et que l'instrument devrait donc être finalisé dans la première moitié du mois de mars 2024 afin qu'il soit soumis au processus interne avant son adoption. Le Secrétariat a de plus notifié le Bureau qu'en vue de faciliter ce processus, il était en contact étroit avec le Secrétariat du Comité des ministres, le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire, et la Direction du conseil juridique et du droit international public (DLAPIL).

4. Prochaines étapes dans l'élaboration de la Convention-cadre

5. Le Secrétariat a présenté une proposition de possible calendrier des réunions en 2023 - 2024 soulignant que la proposition était soumise au résultat des délibérations au sein du Comité des Ministres sur le mandat du Comité.
6. Le Bureau a décidé de tenir des réunions informelles hybrides et virtuelles du Groupe de rédaction sans interprétation, ainsi que de fixer les dates des quatre prochaines réunions plénières, et a chargé le Secrétariat de communiquer ces dates au Comité et de préparer l'organisation de ces réunions.
7. Le Bureau a également décidé de rendre accessible au grand public, en le publiant sur le site internet du CAI une semaine après sa dissémination au Comité, le nouveau « Projet de travail consolidé ».

5. Préparation de la 7^{ème} réunion plénière du CAI (24 - 26 octobre 2023)

8. Le Bureau a décidé de tenir la 7^{ème} réunion plénière du CAI du 24 au 26 octobre 2023 à Strasbourg.
9. Le Bureau a décidé que cette réunion serait divisée en une session plénière d'une journée dédiée aux questions administratives et à l'examen de et la formulation de commentaires sur les Chapitres I à IV du Projet de travail de Convention-cadre, suivie d'une session de deux jours du Groupe de rédaction dédiée à l'examen des commentaires susmentionnés.
10. Le Bureau a adopté le projet d'Ordre du jour de la 7^{ème} réunion plénière.

6. Questions diverses

11. Aucun point n'a été soulevé.